



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

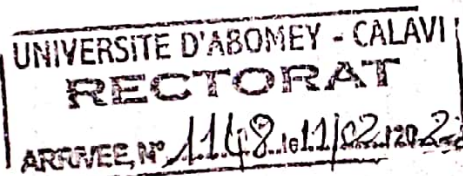
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

01 BP 348 Cotonou  
Tél.: +229 21 30 53 93  
Fax : +229 21 32 41 88  
[contact-mesrs@gouv.bj](mailto:contact-mesrs@gouv.bj)

[www.enseignementsuperieur.gouv.bj](http://www.enseignementsuperieur.gouv.bj)

N° 0495 / MESRS/DC/SGM/DPP/SC/SA

Cotonou, le 10/02/2022



A

Messieurs les Recteurs des Universités  
publiques du Bénin

**Objet** : Mise en œuvre des recommandations formulées par notre  
sous-secteur sur le numéro personnel d'identification (NPI).

Dans le cadre de l'objet ci-dessus visé, je vous invite à sensibiliser les étudiants à se faire  
enregistrer à l'Agence Nationale d'Identification des Personnes (ANIP) en vue d'obtenir le numéro  
personnel d'identification (NPI).

Avec les dispositions en cours, cet identifiant sera bientôt obligatoire pour tout accès aux  
services sociaux de base. Ainsi donc, le certificat figurera désormais dans les pièces à fournir  
par les étudiants pour toutes demandes de services au sein de l'université.

Toute demande de Certificat du Numéro Personnel d'Identification peut se faire à l'adresse  
<https://eservices.anip.bj>.

Je vous saurai gré des dispositions que vous prendrez à cet effet.



Ansèque GOMEZ COAMI  
Secrétaire Général du Ministère

Ampliation : MESRS (AT1)